Monsieur AMARA SYLLA Abidjan, le 30 Mai 2018

N° CC : 7407291W

21 BP 3878 ABIDJAN 21

Contacts : 05 53 76 55 – 59 64 12 44

A

Monsieur le Directeur Régional des Impôts d’Abidjan Nord

Abidjan

Objet : Demande de Dégrèvement

Pièces jointes :

* Photocopie CNI
* 2 Titres de propriété
* Extrait TOPO
* Déclaration Foncière 2018 du 3 Octobre 2017
* 2 Déclarations Foncières 2018 du 29 Mai 2018
* 2 Avis d’Impôt Foncier 2018

Monsieur le Directeur,

J’ai l’honneur de solliciter de votre haute bienveillance, le dégrèvement sur mon compte contribuable relatif à mon patrimoine foncier sis à YOPOUGON ADJAME (ANAD) au lot N° 1100 – îlot 88.

En effet, je suis AMARA SYLLA et je détiens deux lots jumelés 1100 et 1101 à YOPOUGON NIANGON ADJAME (ANAD) îlot 88. Sur ces deux lots jumelés, j’ai construit un bâtiment tout au long des deux lots.

Ce bâtiment comprend huit appartements de deux pièces tous habités par des militaires et marins sous bail administratif.

Conformément à l’extrait TOP unique aux deux lots, nous faisions une seule déclaration foncière pour chaque année.

Suite à un contrôle de vos agents, nous avions été interpelés sur l’irrégularité de cette procédure. C’est alors que nous avions repris nos déclarations par lot en répartissant les huit appartements quatre par lot.

Les AVIS d’imposition de 2018 viennent de paraitre. Celui du lot 1100 prend en compte les huit appartements. Le deuxième AVIS prend en compte un antre nombre d’appartements sur le lot 1101. Je me retrouve ainsi avec deux impositions sur les mêmes patrimoines.

Je précise que ces baux ont fait l’objet de retenues à la source pendant de nombreuses années.

Je viens donc par la présente solliciter auprès de vous, le dégrèvement sur mon compte contribuable relatif aux LOT 1100 et 1101 à YOPOUGON NIANGON ADJAME (ANAD) îlot 88.

Dans l’attente d’une suite favorable, veuillez agréer, monsieur le Directeur, l’expression de ma déférente considération.

Pour monsieur AMARA SYLLA

BAGAYOGO AMADOU

Le Gérant